



Ce qu'on nous a dit : Mise en oeuvre du plan canadien en 2024

DÉCEMBRE 2025

Déclaration de reconnaissance du territoire

La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) reconnaît que, depuis notre création, nous avons oeuvré au sein de plusieurs territoires autochtones. Nous sommes reconnaissants envers les peuples et les collectivités autochtones avec lesquels nous avons travaillé au fil des années.

En 2024, nous avons choisi la Nation ojibwée de Wabigoon Lake et le canton d'Ignace comme hôtes potentiels pour le site d'un dépôt géologique en profondeur pour le combustible nucléaire irradié canadien. Dans ce contexte, nous reconnaissions que nous travaillerons dès aujourd'hui et dorénavant sur le territoire de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake et d'autres collectivités autochtones.

Dans le sud de l'Ontario, nous avons travaillé tout au long de l'année 2024 avec la Nation ojibwée de Saugeen et nous tenons à reconnaître l'engagement avec lequel elle a participé au processus de sélection d'un site. Nous reconnaissions en outre que nous avons le privilège de travailler avec d'autres Premières Nations et d'autres organisations et collectivités autochtones, y compris avec les Métis qui ont exprimé leur intérêt à en apprendre davantage sur nos travaux.

Dans le cadre de notre engagement en faveur de la réconciliation, nous reconnaissions les injustices et les préjugés qu'ont subis dans le passé et que subissent encore aujourd'hui de trop nombreuses collectivités autochtones. Nous nous engageons à contribuer à soutenir le bien-être des collectivités autochtones avec lesquelles nous travaillons.

Tout au long du processus de sélection d'un site pour un dépôt géologique en profondeur pour le combustible nucléaire irradié, la SGDN a publié annuellement un rapport sur le contenu et la nature de notre dialogue continu avec les collectivités, les personnes intéressées et les organisations approchées. Ces rapports *Ce qu'on nous a dit* ont été conçus dans le but de faire connaître ces conversations plus largement et d'inviter tous ceux et celles qui le souhaitent à se faire entendre et à aider à orienter la discussion. En novembre 2024, le processus de sélection d'un site s'est terminé de manière fructueuse et nous passons maintenant au stade du processus de décision réglementaire, au cours duquel les activités de concertation et la publication de rapports se poursuivront. Il s'agit ici du dernier rapport *Ce qu'on nous a dit* produit dans le cadre du processus de sélection d'un site.

Table des matières

| | |
|---|----|
| INTRODUCTION..... | 4 |
| L'ANNÉE 2024 EN REVUE | 6 |
| SÛRETÉ, EAU ET ENVIRONNEMENT..... | 10 |
| COLLABORATION AVEC LES COLLECTIVITÉS..... | 16 |
| RÉCONCILIATION ET SAVOIR AUTOCHTONE..... | 22 |
| TRANSPORT | 30 |
| MÉDIAS SOCIAUX ET CONVERSATIONS EN LIGNE | 35 |
| MISE EN OEUVRE DE LA GESTION ADAPTATIVE PROGRESSIVE 2024-28..... | 37 |

Introduction

Depuis la création de la Société de gestion des déchets nucléaires en 2002, nous avons travaillé en collaboration avec les Canadiens et les peuples autochtones à l'élaboration d'un plan de gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié canadien. Notre priorité est de protéger les gens et l'environnement pour les générations à venir.

En 2024, après de nombreuses années de concertation avec les collectivités, la SGDN a annoncé avoir sélectionné le futur site pour le dépôt géologique en profondeur où sera stocké le combustible nucléaire irradié canadien. L'installation sera située sur le territoire de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake, près du canton d'Ignace, dans le nord-ouest de l'Ontario. Cette décision a été prise au terme d'un vaste programme d'études techniques qui a permis de confirmer la sûreté du site pour la mise en oeuvre d'un dépôt géologique en profondeur, et après que la Nation ojibwée de Wabigoon Lake et le canton d'Ignace eurent clairement exprimé leur consentement à passer à la phase suivante du projet.

Comme le souligne le présent rapport, nous avons continué d'avoir de nombreuses occasions d'entendre les membres des collectivités au cours de la dernière année précédant le jalon important du choix du site. Au cours de cette nouvelle phase pluriannuelle d'examen réglementaire qui s'amorce pour le projet de dépôt géologique en profondeur de combustible nucléaire irradié, la SGDN continuera de collaborer avec les peuples autochtones et les résidents des collectivités participantes et de la région. Parallèlement au processus réglementé par le gouvernement fédéral, nous serons également soumis au processus souverain d'évaluation et d'approbation réglementaires de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake. Ce processus évaluera le projet en fonction des valeurs anichinabées de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake, suivant des méthodes anichinabées.

Dès le début, le processus de sélection d'un site pour un dépôt géologique en profondeur pour le combustible nucléaire irradié canadien a été éclairé par les commentaires du public. Des Canadiens et des membres des peuples autochtones d'horizons très divers ont exprimé leurs visions de ce que devrait être un processus ouvert, transparent, équitable et inclusif. Sur la base de ces informations, le processus de sélection d'un site a été conçu avec l'objectif de garantir que le site choisi serait sûr et sécuritaire, qu'il serait situé dans une région où les hôtes seraient informés et disposés à l'accueillir, et qu'il répondrait aux normes scientifiques, professionnelles et éthiques les plus rigoureuses.

À partir de 2010, nous avons mené un processus de sélection de site axé sur les besoins des collectivités. En 2012, 22 collectivités au Canada avaient volontairement exprimé l'intention d'en apprendre davantage sur le projet et d'explorer leur aptitude à l'accueillir. Nous avons graduellement réduit le nombre de collectivités à l'étude au fil d'évaluations techniques de plus en plus approfondies des sites envisagés et de nos échanges avec les collectivités autochtones et municipales intéressées. Chaque année, nous avons publié un rapport *Ce qu'on nous a dit* (à partir de 2012 et jusqu'à cette année avec ce rapport de 2024), qui ont fait état des commentaires des résidents des collectivités hôtes potentielles. Au cours de la dernière année du processus de sélection d'un site, nous avons continué à recevoir des commentaires et des questions de la part de groupes et de particuliers des collectivités hôtes potentielles qui participaient toujours au processus. Nous avons résumé ces questions et commentaires dans le présent rapport.

UNE ANNÉE DE PRISE DE DÉCISION

Avant l'annonce de la sélection du site par la SGDN en novembre 2024, quatre collectivités hôtes potentielles étaient toujours à l'étude dans le cadre du processus de sélection d'un site et ont continué de travailler en concertation avec la SGDN au cours de l'année : la Nation ojibwée de Saugeen et la municipalité de South Bruce dans le sud de l'Ontario, ainsi que la Nation ojibwée de Wabigoon Lake et le canton d'Ignace dans le nord-ouest de l'Ontario. Ces collectivités ont élaboré et mis en oeuvre leurs propres processus décisionnels pour déterminer si elles consentaient à continuer de cheminer dans le projet dans le cas où elles seraient sélectionnées. Nous avons reçu de nombreuses questions sur la manière dont l'hébergement du dépôt géologique en profondeur pour le combustible nucléaire irradié canadien pourrait contribuer dans le futur à l'atteinte des objectifs des collectivités. Pour répondre à ces questions, nous avons collaboré avec les collectivités en leur fournissant de l'information par le biais de séminaires en ligne et en participant à des événements communautaires sur place.

Nous avons également travaillé en étroite collaboration avec des organisations communautaires des collectivités hôtes potentielles. Par exemple, sachant que le dépôt représentera un projet multigénérationnel, nous avons été heureux de soutenir des programmes scolaires d'apprentissage des sciences, des ligues sportives pour les jeunes et d'autres programmes communautaires jeunesse.

Au cours de la dernière année, lors de présentations et de séances d'information, des membres du personnel de la SGDN ont été interrogés sur divers aspects du plan canadien, tels que la protection de l'environnement et la sûreté, le logement et les possibilités de carrière. Bien que le processus de sélection d'un site soit désormais terminé, nous resterons déterminés à travailler dans un esprit de collaboration pendant que progressera la phase de prise de décision réglementaire du projet.

L'année 2024 en revue

En 2024, alors que nous nous préparions à annoncer le choix du site du dépôt géologique en profondeur pour le combustible nucléaire irradié canadien, nous avons continué d'avoir des échanges avec les collectivités sur les sujets qui les intéressaient.

PROGRÈS SUR LE CHEMIN DE LA RÉCONCILIATION

Conformément à l'engagement pris par la SGDN de vivre en accord avec nos valeurs, nous continuons de favoriser le développement d'une culture de la réconciliation par le biais d'activités, de formations et de commandites. Tout au long de l'année 2024, nous avons offert des séances de formation sur la réconciliation et de sensibilisation culturelle, en ligne et en personne, à nos employés et sous-traitants, conformément à l'engagement que nous avons pris d'aligner tous les aspects de notre travail sur le savoir autochtone et de veiller à ce que la réconciliation soit au coeur de toutes nos activités.

Dans le cadre de rencontres en personne avec les membres des collectivités autochtones et de notre organe consultatif indépendant, le Conseil des aînés et des jeunes, la SGDN a continué d'avoir des échanges approfondis sur un large éventail d'enjeux. Les principaux sujets abordés comprenaient l'évaluation des impacts du projet et le processus réglementaire, la Stratégie intégrée pour les déchets radioactifs, le transport, la sûreté d'un point de vue social et la mise en oeuvre de la *Déclaration sur l'eau* de la SGDN.

APPRENTISSAGE PAR LES COLLECTIVITÉS ET COLLABORATION AVEC ELLES

Nous avons continué d'aider les collectivités et les particuliers à se renseigner en invitant les résidents à poser des questions et à offrir leurs commentaires. Nous avons fourni des informations sur le mandat et les plans de la SGDN pour la gestion à long terme des déchets radioactifs canadiens. À l'invitation de groupes communautaires, nous avons participé à de nombreux événements locaux en donnant des présentations et en installant des kiosques d'information pour converser avec les gens. Nous avons également appuyé des programmes scolaires d'apprentissage des sciences et organisé des visites guidées du Centre de découverte et de démonstration de la SGDN à Oakville, en Ontario.

Comme les années précédentes, divers spécialistes de la SGDN ont participé à des expositions régionales sur l'industrie nucléaire. Ces événements ont été conçus pour offrir des expériences d'apprentissage directes aux membres des collectivités de tous âges. En avril 2024, le canton d'Ignace a organisé le Northwest Nuclear Exploration Event (Événement d'exploration du nucléaire dans le nord-ouest), invitant les résidents et les visiteurs des collectivités du nord-ouest de l'Ontario à en apprendre davantage sur l'industrie nucléaire et sur la possibilité de construire un dépôt géologique en profondeur près de leur collectivité. Des partenaires de l'industrie nucléaire, des collectivités et organisations autochtones, des organisations environnementales et la SGDN ont participé à l'événement et ont eu l'occasion de répondre aux questions des visiteurs et d'encourager les gens à en apprendre davantage sur le secteur.

CE QU'ON NOUS A DIT : Mise en oeuvre du plan canadien en 2024

Parmi les sujets populaires abordés figuraient l'énergie nucléaire, la sûreté, la réglementation et la surveillance, l'environnement, l'expérience internationale, l'aspect économique des projets, le savoir autochtone et bien d'autres encore. Des spécialistes de plusieurs domaines ont animé des kiosques, proposé divers ateliers scientifiques aux jeunes et répondu aux questions du public.

Lors du South Bruce Nuclear Exploration Forum (Forum d'exploration du nucléaire de South Bruce), les membres du public présents ont pu interroger les experts de la SGDN sur des sujets liés au plan canadien.



En mai, dans le sud de l'Ontario, des résidents des collectivités hôtes potentielles ont assisté au Forum d'exploration du nucléaire de South Bruce 2024 : sûreté et possibilités. Cet événement régional s'est déroulé à Mildmay et incluait des présentations et des activités pour les jeunes. Afin d'encourager les visiteurs à trouver des réponses à leurs questions, le forum comprenait une aire d'exposition où le public pouvait discuter avec des spécialistes de la SGDN de sujets liés au plan canadien, en particulier de la sûreté des dépôts géologiques en profondeur ainsi que des possibilités de carrière et des retombées économiques potentielles associées au projet. Le forum a permis aux membres des collectivités locales d'en apprendre davantage sur le sujet avant de décider s'ils étaient disposés à accueillir le dépôt.

Ces deux événements ont également permis aux adultes et aux jeunes de se renseigner sur les programmes environnementaux de la SGDN, notamment sur notre partenariat avec le Zoo de Toronto. La SGDN est fière de parrainer le programme de conservation des chauves-souris indigènes du Zoo de Toronto, qui vise à étudier les populations de chauves-souris pour tenter d'inverser le déclin observé des populations d'espèces sauvages vulnérables. Dans le cadre de nos activités de partenariat, le Zoo de Toronto a organisé en 2024 des ateliers avec des jeunes des quatre collectivités hôtes potentielles afin de les aider à comprendre le rôle que jouent les chauves-souris dans les écosystèmes de l'Ontario, par exemple en pollinisant les végétaux et en contrôlant les populations d'insectes.

Des membres des collectivités nous ont dit qu'ils estimaient important que les jeunes aient l'occasion de s'informer sur les plans de la SGDN relatifs à la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié, sur l'énergie nucléaire et sur les possibilités de carrières scientifiques. Dans le cadre de nos activités de concertation, nous avons cette année continué de répondre aux questions des jeunes sur les possibilités de carrières scientifiques, en particulier sur les emplois et les parcours professionnels qui pourraient leur permettre de trouver du travail au sein de leur collectivité.

Des spécialistes de la SGDN ont participé à de nombreuses présentations en classe pour répondre à ces questions. De plus, afin d'éveiller l'intérêt des élèves pour les matières STIM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques), nous avons continué de commanditer des organisations scientifiques qui offrent des activités pédagogiques en classe, comme Scientifiques à l'école et Science Nord.

PROCESSUS DE SÉLECTION D'UN SITE ET PRISE DE DÉCISION

Le processus de sélection d'un site comprenait des engagements clairs sur le fait que le plan canadien de gestion du combustible nucléaire irradié n'irait de l'avant que dans une région où le site répondrait à des normes de sûreté rigoureuses et qui serait associé à des hôtes informés et consentants. Au fil de nombreuses années de concertation, les résidents ont contribué à façonner l'avenir de leurs collectivités respectives grâce à leurs commentaires et à leur participation soutenue au processus. Pendant que nous poursuivions notre caractérisation de la sûreté technique et environnementale des sites par le biais d'évaluations et d'études techniques, nous avons continué de travailler en collaboration avec les collectivités hôtes potentielles, qui ont soigneusement examiné les conséquences possibles de l'intégration d'un grand projet d'infrastructure dans leur milieu. Au terme de plus d'une décennie de concertation et d'apprentissage, nous avons pu prendre notre décision en 2024 concernant le choix du site, sachant que les collectivités avaient minutieusement examiné les possibilités et les avantages du projet et les défis qu'il soulèverait.

ÉVALUATION D'IMPACT ET EXAMEN RÉGLEMENTAIRE

Maintenant qu'un site a été choisi, le projet passera au stade obligatoire du processus de décision réglementaire. L'objectif du processus réglementaire est de faire confirmer de manière indépendante la sûreté du dépôt par les organismes de réglementation, notamment par la Commission canadienne de sûreté nucléaire et l'Agence d'évaluation d'impact du Canada.

La SGDN respectera la souveraineté de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake et nous nous efforcerons d'aligner nos travaux d'ordre réglementaire avec le Processus d'évaluation et d'approbation réglementaire de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake. Il s'agit d'un processus réglementaire souverain distinct, qui sera élaboré et mis en oeuvre par la Nation ojibwée de Wabigoon Lake. Il vise à garantir la protection et l'intendance des terres, de l'eau et de toute la création et respectera et honora les systèmes de gouvernance traditionnels de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake.

La description initiale du projet est la première des nombreuses étapes du processus d'autorisation d'une installation nucléaire, qui prévoit aussi la mise en oeuvre d'un programme de concertation avec les peuples autochtones et les résidents locaux et régionaux. Le processus d'examen évaluera le projet en fonction de ses répercussions possibles sur l'environnement, l'économie, la société et la santé. Ce processus vise à confirmer que le site choisi protégera effectivement les gens et l'environnement. La participation du public restera essentielle. Comme le souligne le présent rapport, nous prenons très au sérieux notre responsabilité de travailler en concertation avec les résidents des collectivités, de collaborer avec les collectivités et de fournir des renseignements exacts et en temps opportun sur le projet et sur les activités de la SGDN.

Sûreté, eau et environnement

La protection des gens et de l'environnement a été une priorité absolue du processus de sélection d'un site pour le dépôt géologique en profondeur. L'approche que nous avons adoptée pour explorer la géologie des sites potentiels et planifier la construction du dépôt est conforme aux meilleures pratiques internationales et est le fruit de plus de 30 ans d'efforts internationaux de recherche, de développement et de démonstration technologiques et techniques. La sûreté est un élément fondamental de la conception et de l'ingénierie de notre projet, de nos travaux environnementaux, de nos recherches et de notre programme de concertation avec les collectivités.

CONFIANCE DANS LA SÛRETÉ

Au printemps 2024, nous avons publié une mise à jour de nos deux rapports *Confiance dans la sûreté*, lesquels démontraient que les deux sites encore à l'étude étaient adaptés à la construction sûre d'un dépôt géologique en profondeur. Les deux [rapports *Confiance dans la sûreté* de 2023](#) fournissaient des données supplémentaires confirmant que le dépôt protégerait les gens et l'environnement. Ces recherches s'appuyaient sur des conclusions déjà publiées auparavant et présentaient de nouvelles données, notamment de nouvelles études de forages qui renforçaient encore plus notre conviction qu'un dépôt géologique en profondeur pouvait être construit sur l'un ou l'autre des sites à l'étude.

Tout au long de l'année, nous avons répondu à des questions sur la sûreté, que ce soit en ligne, en interagissant avec les gens en personne ou en donnant accès à des vidéos de réalité virtuelle décrivant les divers aspects des mesures de sûreté associées au projet, tels que les cinq composants du système à barrières multiples qui permettront de confiner et d'isoler le combustible irradié dans le dépôt. Les vidéos ont été mises à la disposition du public à nos kiosques installés à l'occasion d'événements communautaires, dans nos bureaux locaux et à bord de notre Centre d'apprentissage mobile.

Nos spécialistes se sont également rendus dans les collectivités pour donner des présentations lors d'événements communautaires éducatifs et scolaires, offrant ainsi la possibilité aux participants de poser des questions et de discuter avec des scientifiques, des ingénieurs et d'autres experts techniques.

Nous avons aussi reçu des questions de gens qui avaient entendu des opinions de tiers sur la sûreté du projet et qui souhaitaient obtenir des informations précises sur la sûreté directement auprès de nos experts.

La SGDN prend très au sérieux notre responsabilité de fournir en temps opportun des informations justes aux membres des peuples autochtones et aux Canadiens. En 2024, les visites guidées de notre Centre de découverte et de démonstration ont continué d'être très populaires auprès des résidents des deux régions hôtes potentielles. Certains participants aux visites ont déclaré qu'ils encourageraient d'autres membres de leurs collectivités à y participer, puisque les visites en personne leur ont permis de trouver réponse à bon nombre de leurs questions sur la sûreté du projet.

Nous utilisons des visites guidées, des discussions en personne et des événements communautaires pour répondre aux questions et fournir directement de l'information au public. Nous fournissons également de l'information aux peuples autochtones et aux Canadiens par le biais de nos réseaux sociaux et des médias d'information locaux. Notre site Web propose aux gens une adresse électronique pour nous joindre pour quelque question que ce soit. De plus, nous mettons régulièrement notre site Web à jour en publiant de nouvelles informations sur le projet, des communiqués de presse et des liens vers nos plus récents rapports. Par exemple, nous publions les résultats de nos recherches géologiques et techniques sur notre site Web.

RAPPORTS ENVIRONNEMENTAUX

Le processus consistant à cartographier les conditions environnementales existantes avec la participation de résidents de l'endroit qui fait l'objet de ces travaux est appelé *surveillance environnementale participative*. En 2024, avec l'aide des membres des collectivités, qui ont prélevé des échantillons, nous avons, dans le cadre de notre programme continu de surveillance environnementale de référence, soutenu le prélèvement de tissus d'arbres et d'animaux dans les deux régions hôtes potentielles. Comme le dépôt est un projet d'infrastructure de grande envergure, il est important de déterminer les conditions environnementales actuelles dans la région où la construction aura lieu, afin de pouvoir anticiper, éviter ou atténuer tout changement éventuel des conditions environnementales. Par exemple, s'il existe des espèces en péril dans la zone où la construction est prévue, les méthodes de construction ou la circulation pourraient être adaptées afin de protéger ces espèces végétales ou animales.

PROTECTION DE L'EAU

Nous nous sommes engagés à protéger les gens et l'environnement, *y compris l'eau*. La protection de l'eau reste au coeur des travaux que mène la SGDN au regard de la sûreté et de l'alignement de la science occidentale sur le savoir autochtone. Dans le cadre du processus de sélection d'un site, la SGDN a réalisé des études techniques afin de confirmer l'adéquation géologique et environnementale de chaque région en tant que site potentiel pour un dépôt géologique en profondeur. De plus, les scientifiques de la SGDN ont comme mission de protéger les ressources en eau en évaluant continuellement la qualité de l'eau, les réseaux hydrographiques et la géologie.

Au cours de nos activités de concertation en 2024, nous avons appris que la protection de l'eau et de l'environnement naturel demeure d'une importance capitale pour les peuples autochtones et les Canadiens. Afin de montrer à quel point la protection de l'eau au profit des générations futures reste au coeur de nos activités, nos experts ont donné des présentations aux membres des collectivités sur nos programmes environnementaux et hydrologiques. En réponse aux questions qui nous ont été posées sur la protection des eaux souterraines contre une contamination potentielle, par exemple, nous avons fourni des informations confirmant que le combustible nucléaire irradié qui sera stocké dans le dépôt sera confiné et isolé des sources d'eau. Nous avons notamment fourni des informations sur les études géologiques décrites dans nos rapports *Confiance dans la sûreté* de 2023.

Nous avons également soutenu des initiatives pédagogiques en classe et d'études environnementales sur le terrain entreprises par des écoles. Par exemple, nous avons continué de soutenir le programme GENESIS de l'école secondaire Sacred Heart de Walkerton, en Ontario, qui permet aux élèves du secondaire inscrits au programme d'exploration des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques de découvrir comment s'y prennent les scientifiques pour surveiller l'eau et les milieux aquatiques. Au printemps 2024, nos scientifiques de l'environnement ont fait partager leurs connaissances en matière de surveillance environnementale aux élèves participant au programme GENESIS. Avec le soutien de l'Office de protection de la nature de Saugeen Valley, nos scientifiques ont enseigné aux élèves des techniques d'échantillonnage utilisées pour vérifier la qualité de l'eau et ont répondu à leurs questions sur les possibilités de carrière qu'offre le domaine des sciences de l'environnement.



Les scientifiques de la SGDN ont présenté aux élèves du secondaire des techniques de surveillance de la qualité de l'eau et ont répondu à leurs questions sur les possibilités de carrière qu'offre le domaine des sciences de l'environnement.

La SGDN a organisé un Symposium sur l'eau, auquel ont participé des familles de la Nation ojibwée de Saugeen, des détenteurs du savoir autochtone, des protecteurs de l'eau, des scientifiques occidentaux et des membres de la collectivité.



En octobre, nous avons également profité de l'occasion pour mettre l'accent sur la sûreté de l'eau et répondre aux questions des collectivités lors d'un Symposium sur l'eau. Cet événement a rassemblé des familles de la Nation ojibwée de Saugeen, des détenteurs du savoir autochtone, des protecteurs de l'eau, des scientifiques occidentaux et des membres de la collectivité autour d'une priorité commune : la protection et la sûreté de l'eau.

Jessica Perritt, directrice des relations avec les Autochtones et les municipalités à la SGDN, est une scientifique autochtone et une intendante de l'eau issue de la Première Nation non cédée des Chippewas de Nawash, qui fait partie de la Nation ojibwée de Saugeen. Mme Perritt s'adresse souvent aux collectivités pour leur parler de l'importance de l'eau en tant que source de vie de notre mère la Terre. En 2024, elle a continué de participer à de nombreux événements éducatifs, expliquant comment la SGDN aligne la science occidentale sur le savoir autochtone dans tous les aspects de nos travaux.

Questions fréquemment posées : sûreté, eau et environnement

- » Qu'est-ce qu'un dépôt géologique en profondeur?
- » Comment le dépôt isolera-t-il le combustible nucléaire irradié des gens et de l'environnement?
- » Comment peut-on dater l'eau trouvée dans la roche?
- » Avez-vous trouvé des minéraux?
- » Comment l'environnement et les gens seront-ils protégés?
- » Qu'est-ce que le système à barrières multiples?
- » Les tremblements de terre posent-ils un problème?
- » La SGDN prend-elle en considération les événements perturbateurs comme les incendies forestiers, les inondations et les phénomènes météorologiques extrêmes?
- » Comment la sûreté du projet sera-t-elle déterminée?
- » Combien de trous de sonde ont été forés?
- » Que se passerait-il si des fissures apparaissaient dans la roche?
- » Y a-t-il de l'eau dans la roche?
- » L'eau souterraine sera-t-elle être exposée à des rayonnements?
- » L'eau utilisée pour nettoyer le sous-sol sera-t-elle rejetée sans avoir été traitée?
- » Quelle sera l'ampleur du projet (de l'installation)?
- » Quels types de formation seront offerts pour développer les ressources humaines requises pour le projet?
- » Pendant combien de temps ces matières radioactives demeureront-elles dangereuses?
- » Comment pouvez-vous savoir que le dépôt demeurera sûr pendant des millions d'années?
- » Quelle sera la distance entre chacun des puits souterrains?
- » Le site compta-t-il des installations d'épurement de l'eau et de traitement des eaux usées?
- » Comment allez-vous gérer les rejets radioactifs accidentels?
- » Quels niveaux de protection seront procurés aux travailleurs et à l'environnement?
- » Quelles différences y a-t-il entre la roche que l'on trouve à Ignace et celle que l'on trouve à South Bruce?
- » Que fera la SGDN des grappes de combustible irradié endommagées?
- » La bentonite est-elle fabriquée ou extraite?
- » Le conteneur de combustible irradié pourrait-il fuir?
- » Quelles mesures seront prises pour garantir la sûreté des installations de surface?

- » Comment ces installations utiliseront-elles l'eau, comment traiteront-elles les déchets et quelles mesures y seront prises pour gérer de manière sûre les sources radioactives?
- » À quoi ressemble la roche dans la région? Convient-elle à l'établissement d'un dépôt géologique en profondeur?
- » Évaluez-vous les avantages et les inconvénients qu'il y a à ouvrir les colis et à placer le combustible dans des conteneurs de transport avant de le remballer pour l'intégrer au système de barrières?
- » Comment allez-vous gérer l'écoulement des eaux sur le site?
- » Quel impact environnemental aura l'amoncellement de roche qui sera créé pendant la construction du dépôt géologique en profondeur?
- » Comment les salles de stockage dans le dépôt géologique en profondeur seront-elles remplies? Utilisera-t-on des robots?
- » Quel niveau limite de rayonnements est fixé pour un travailleur du secteur nucléaire au Canada?
- » Installera-t-on un système souterrain de surveillance?
- » Au cours d'une future période glaciaire, le dépôt pourrait-il supporter le poids d'un glacier?

Collaboration avec les collectivités

ÉTUDES DE RÉFÉRENCE ET ATELIERS

Afin de soutenir la concertation continue avec les collectivités hôtes potentielles, des études ont été menées au cours des dernières années afin de dresser un portrait social, économique et environnemental de ces collectivités. Ces études ont fourni des renseignements de référence permettant de suivre les changements dans les collectivités si le projet était approuvé et construit dans leur région.

En juin 2024, nous avons [publié un rapport](#) (en anglais) décrivant les conditions qui existent actuellement dans le nord-ouest de l'Ontario, ainsi que les conditions futures qui existeraient si le projet n'y est pas mis en oeuvre. Des études détaillées de caractérisation des sites, y compris des études environnementales, ont été réalisées afin de confirmer que la région hôte convenait à la réalisation du projet.

Au cours de la préparation de l'étude socioéconomique de référence, nous avons organisé des ateliers et d'autres activités de concertation. Nous avons invité les membres des collectivités à nous faire part de leurs commentaires afin de nous assurer que les renseignements de référence fournissaient une description réaliste des conditions actuelles dans la région. Le rapport sommaire donne un aperçu des conditions de référence qui sont détaillées dans le rapport technique de plus de 1200 pages. Ces données aideront à déterminer l'ampleur des changements que le plan canadien pourrait causer dans les collectivités du nord-ouest de l'Ontario.

ACCORDS D'HÉBERGEMENT

En 2024, les collectivités hôtes potentielles toujours à l'étude ont également collaboré avec la SGDN pour conclure des projets d'accords d'hébergement du dépôt.

Ces accords d'hébergement ont été élaborés en tenant compte des caractéristiques et des objectifs uniques de chaque collectivité et décrivent les avantages financiers et autres dont les collectivités hôtes profiteront pendant plusieurs décennies et qui soutiendront de nombreuses générations de personnes vivant et travaillant dans la région. Au cours de son cycle de vie de 175 années, qui comprend la construction et l'exploitation du dépôt, le projet procurera de nombreux avantages aux collectivités hôtes de la région choisie, ainsi qu'aux collectivités voisines. Il suffit de penser aux nouveaux emplois qui seront créés et aux investissements qui seront faits dans le bien-être des collectivités en fonction des priorités qu'elles ont elles-mêmes définies.

Le canton d'Ignace a signé un accord d'hébergement du dépôt avec la SGDN le 18 mars 2024. À la suite d'un processus visant à déterminer si la collectivité consentait au projet, la Nation ojibwée de Wabigoon Lake a indiqué en novembre 2024 qu'elle était disposée à passer à la phase suivante du processus de sélection d'un site. La municipalité de South Bruce, dans le sud de l'Ontario, a signé un accord d'hébergement du dépôt en tant que collectivité hôte potentielle en mai 2024.

Ces accords ont fourni aux résidents de précieuses données pour éclairer les processus de décision en matière de consentement mené par les collectivités. En concluant des accords d'hébergement du dépôt avant de prendre une décision relative au consentement, les collectivités ont permis à leurs membres de comprendre clairement les avantages qu'ils pourraient tirer s'ils décidaient d'accueillir le projet.

En général, les gens voulaient savoir comment les accords d'hébergement du dépôt répondraient à leurs besoins futurs et profiteraient aux résidents. Les membres des collectivités ont demandé, par exemple, si l'accord d'hébergement du dépôt prévoyait de nouveaux logements pour soutenir la mise en oeuvre du projet. De plus, les commentaires fournis en ligne par diverses personnes (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des régions hôtes à l'étude) ont augmenté en nombre. Dans certains cas, les résidents des collectivités hôtes potentielles nous ont demandé de corriger des informations erronées qui circulaient en ligne au sujet du projet.



Laurie Swami, présidente et chef de la direction de la SGDN (à droite) et Kim Baigrie, maire du canton d'Ignace, signent un accord historique d'hébergement du projet.

DÉCISIONS DES COLLECTIVITÉS RELATIVES AU CONSENTEMENT

Les décisions des collectivités relatives au consentement ont été prises au cours de l'été et de l'automne 2024, dans le cadre de processus conçus localement par chaque communauté en tenant compte de ses propres besoins.

Avant que la SGDN n'annonce en novembre 2024 sa décision quant au site sélectionné, la Nation ojibwée de Wabigoon Lake et le canton d'Ignace avaient terminé leurs propres évaluations relatives au consentement au projet et ont indiqué qu'ils étaient disposés à passer à l'étape du processus de décision réglementaire.

En novembre, la Nation ojibwée de Wabigoon Lake a annoncé que ses membres avaient consenti par vote à ce que la collectivité passe à la prochaine étape, soulignant l'engagement de la Nation à explorer de manière approfondie la faisabilité du projet dans le cadre d'un processus réglementaire rigoureux qui respecte ses lois et ses valeurs anichinabées.

En juillet 2024, le canton d'Ignace a également confirmé qu'il consentait à passer à la prochaine étape du processus et a rendu publics les résultats de son évaluation. Dans le cadre du processus de démocratie délibérative d'Ignace, 77,3 pour cent des résidents qui avaient participé au vote ont indiqué leur soutien à la poursuite du projet dans la région d'Ignace.

Dans l'autre région hôte potentielle, située dans le sud de l'Ontario, la Municipalité de South Bruce a confirmé son consentement au terme d'un référendum municipal tenu en octobre 2024. La municipalité avait annoncé au printemps 2024 qu'elle déterminerait si la collectivité consentait à la poursuite du processus en organisant un vote officiel en octobre. Conformément aux directives référendaires de l'Ontario, les électeurs ont été informés six mois à l'avance de la tenue de ce vote. Les électeurs admissibles de la municipalité se sont fait demander s'ils étaient favorables à ce que South Bruce accueille un dépôt géologique en profondeur destiné à entreposer en toute sûreté le combustible nucléaire irradié canadien. Selon les résultats, 51 pour cent des électeurs ont exprimé leur consentement à la proposition. La majorité des électeurs admissibles (69 pour cent) ayant participé au référendum du 28 octobre, le résultat était donc exécutoire pour le conseil municipal de South Bruce en vertu de la *Loi sur les élections municipales de l'Ontario*.

Les discussions avec la Nation ojibwée de Saugeen (composée de la Première Nation de Saugeen et de la Première Nation non cédée des Chippewas de Nawash) au sujet de sa décision de consentir ou non à accueillir le projet dans la région de South Bruce se sont poursuivies tout au long de l'année 2024 et étaient toujours en cours à la date prévue du choix d'un site. À la fin du mois de novembre, la SGDN a annoncé avoir choisi la Nation ojibwée de Wabigoon Lake et le canton d'Ignace comme hôtes du futur site du dépôt géologique en profondeur canadien, conformément à notre engagement de ne poursuivre le projet que dans une région associée à des hôtes informés et consentants.

Questions fréquemment posées : collaboration avec les collectivités

- » Qui participera aux discussions sur l'établissement d'un partenariat? Les municipalités locales? Les collectivités autochtones?
- » Comment définit-on le consentement?
- » Comment le consentement et l'appui seront-ils évalués?
- » Y aura-t-il un référendum?
- » La décision sera-t-elle prise par le conseil?
- » Quel rôle notre collectivité joue-t-elle dans le processus de sélection d'un site? Qu'attendez-vous de nous?
- » Qu'est-ce que le Comité de liaison communautaire et quand se réunit-il?
- » Puis-je assister à ces réunions?
- » Quelles retombées le projet aura-t-il à l'échelle locale et/ou régionale?
- » Le projet générera-t-il des emplois et des travaux d'infrastructure localement?
- » Comment puis-je participer au processus de décision de ma collectivité? Y a-t-il un comité local?
- » Avez-vous déjà parlé à mes voisins au sujet du projet?
- » Qu'adviendra-t-il si les circonstances locales changent?
- » Pourrons-nous nous retirer du processus?
- » Quelle superficie de terres sera requise pour construire le dépôt et les installations connexes?
- » Les résidents des collectivités voisines ont-ils leur mot à dire dans le processus de sélection d'un site?
- » Le projet entraînera-t-il des changements de zonage/d'utilisation des terres autour du site?
- » Envisagez-vous d'utiliser des terres publiques pour le dépôt?
- » Comment la SGDN fera-t-elle en sorte que la collectivité et les gens de la région bénéficient du projet?
- » Comment pouvons-nous commencer à planifier les emplois et le développement économique à plus long terme?
- » Quelles occasions d'affaires et d'emploi sont associées à la sélection d'un site?
- » La roche qui sera extraite du dépôt générera-t-elle des opportunités économiques?
- » Qui doit appuyer le projet dans notre région pour qu'il aille de l'avant?
- » Comment puis-je aider à établir ce partenariat?
- » Avec qui la SGDN cherche-t-elle à s'associer?
- » Quelles ressources sont disponibles pour se renseigner sur l'établissement d'un partenariat et qu'est-ce qu'un tel partenariat supposerait pour notre collectivité?
- » Sera-t-il suffisant que quelques personnes de la région s'opposent au projet pour qu'il ne puisse y être mis en oeuvre?

- » Comment pouvons-nous aider à ce que d'autres personnes participent?
- » Les accords d'hébergement du projet incluront-ils des mesures visant à soutenir l'aménagement de nouvelles infrastructures et la mise sur pied de projets récréatifs?
- » Comment l'apparence de ma ville changera-t-elle?
- » Quelles possibilités seront créées pour les petites entreprises?
- » Quelles capacités devront être mises en place?
- » À quel moment la SGDN communiquera-t-elle des accords d'hébergement?
- » Le projet accroîtra-t-il les problèmes d'accès aux soins de santé qu'ont de nombreuses personnes âgées?
- » Quel est le rôle de la municipalité dans le processus de sélection d'un site?
- » Que se passera-t-il si la collectivité refuse le projet?
- » Comment les régions hôtes potentielles en sont-elles venues à participer au processus?

Questions fréquemment posées : études sur la collectivité

- » Qui participe aux études?
- » Comment les études seront-elles utilisées dans le processus décisionnel?
- » Les collectivités des régions à l'étude auront-elles la possibilité d'examiner les études?
- » Les résidents de la région ont-ils leur mot à dire dans le processus de sélection d'un site?
- » Qui a produit les rapports?
- » De quels avantages au juste profiterait la collectivité?
- » Quels seront les avantages pour les autres collectivités de la région hôte?
- » Comment la SGDN abordera-t-elle les industries existantes au sujet du développement de la collectivité?
- » Comment avez-vous évalué qui sera touché par le projet?
- » Que feront les municipalités pour se préparer?
- » Qu'en est-il du logement des travailleurs affectés au projet?
- » Le projet aidera-t-il les jeunes à rester dans la collectivité?
- » Quels types d'emplois seront créés au juste?
- » Quelle incidence le projet aura-t-il sur les soins de santé offerts dans la collectivité?
- » Le projet aura-t-il des effets négatifs pour les personnes qui n'ont pas les moyens de payer un loyer?
- » Comment allez-vous planifier l'immigration ou l'arrivée de nouveaux résidents?

Questions fréquemment posées : la sûreté d'un point de vue social

- » Le projet aura-t-il une influence sur l'innocuité des produits agricoles de la région?
- » Les terres au-dessus du dépôt pourront-elles servir à des fins agricoles?
- » Que fait la SGDN pour prévenir les problèmes sociaux qui pourraient se développer dans la collectivité?
- » La collectivité dépendra-t-elle de la SGDN?
- » Comment la SGDN se prépare-t-elle à tous les changements qui surviendront dans la région hôte potentielle et dans la région?
- » Comment pouvons-nous préparer les gens de la collectivité et de la région à participer au projet et à acquérir les compétences et les capacités voulues pour participer à sa mise en oeuvre?
- » Quelles ressources sont offertes actuellement aux collectivités pour les aider à comprendre le projet localement et avec les collectivités voisines?
- » Comment les jeunes sont-ils impliqués dans le projet? Comment pouvons-nous retenir les jeunes dans nos collectivités?
- » Quelles ressources d'apprentissage sont disponibles pour les étudiants et les jeunes?
- » Quand commencerons-nous à constater de l'activité économique et la création d'emplois dans la région?
- » Quels types de formation seront offerts pour développer les ressources humaines requises pour le projet?
- » Où les gens vont-ils vivre? Qu'en est-il du logement?
- » Quel sera l'impact du projet sur le bien-être de la collectivité?
- » Y aura-t-il des opportunités d'emploi dans le domaine de la soudure?

Réconciliation et savoir autochtone

RÉCONCILIATION

En 2024, la SGDN a continué de collaborer étroitement avec les collectivités autochtones et notre groupe consultatif indépendant, le Conseil des aînés et des jeunes, afin de discuter de questions telles que l'évaluation d'impact et les autres processus réglementaires, la Stratégie intégrée pour les déchets radioactifs, le transport, la sûreté sociale et la mise en oeuvre de notre *Déclaration sur l'eau*.

Conformément à l'engagement que nous avons pris à la SGDN de vivre en accord avec nos valeurs, nous continuons de favoriser le développement d'une culture de la réconciliation au moyen d'activités, de formations et de commandites. En 2024, nous avons continué de fournir en ligne et en personne des séances de formation et de sensibilisation culturelle sur la réconciliation à nos employés et à nos sous-traitants. Nous avons également continué de travailler à l'atteinte de notre objectif d'aligner tous les aspects de nos travaux sur le savoir autochtone.

La *Politique sur la réconciliation* de la SGDN soutient nos travaux dans ce domaine en créant une base solide de reconnaissance et de respect qui ancre notre engagement public en faveur de la réconciliation. Selon la définition qu'en donne la Commission de vérité et réconciliation du Canada, la réconciliation est un processus continu qui vise à établir et à maintenir des relations respectueuses.

Dans cette politique, nous avons décrit comment nous allions nous appuyer sur notre engagement de travailler avec les Premières Nations et les collectivités métisses et municipales pour élaborer et mettre en oeuvre, en collaboration avec les collectivités, une approche de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié canadien. Par ailleurs, nous avons créé un outil d'évaluation des efforts de réconciliation pour évaluer les politiques et les procédures de la SGDN et nous assurer qu'elles respectent l'engagement de l'organisation en faveur de la réconciliation. En 2024, nous avons commencé à évaluer l'efficacité de l'outil d'évaluation des efforts de réconciliation existant et à planifier l'introduction de nouveaux sujets d'examen, notamment nos activités dans les domaines de la protection de l'eau, de la durabilité et de la sûreté du point de vue social.

CE QU'ON NOUS A DIT : Mise en oeuvre du plan canadien en 2024

En 2024, la SGDN a poursuivi sur sa lancée sur cet aspect en organisant des échanges en personne avec les collectivités autochtones et le Conseil des aînés et des jeunes. Le Conseil des aînés et des jeunes a de son côté continué de progresser dans la mise en oeuvre d'éléments clés des travaux de la SGDN. Des réunions en personne ont été organisées pour discuter des questions susceptibles d'avoir une incidence sur la mise en oeuvre du plan canadien, y compris, mais sans s'y limiter :

- Les connaissances acquises au sujet du processus réglementaire, notamment le travail de la Commission canadienne de sûreté nucléaire et de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada.
- Les apprentissages à propos de l'exploration d'un cadre pour l'évaluation par les Autochtones de l'impact que pourrait avoir le projet et des exigences associées.
- Les conseils à fournir sur l'application du savoir autochtone par le biais de la mise en oeuvre de la *Déclaration sur l'eau*, comme exemple de travail cocréé par des voix autochtones et de la science occidentale.
- La Stratégie intégrée pour les déchets radioactifs et l'éclairage que les leçons apprises dans ce domaine pourraient apporter aux futurs processus de sélection d'un site.
- La sûreté d'un point de vue social et la meilleure façon de favoriser la concertation avec les collectivités dans le cadre d'un dialogue sur les questions de sûreté qui ont le plus d'importance pour elles.

*Jeremiah George,
membre du Conseil des
aînés et des jeunes,
et Antoine Boyer,
employé de la SGDN, ont
participé à l'Atelier sur le
savoir autochtone et
la science occidentale
organisé par la SGDN en
octobre 2024.*



De plus, les membres du Conseil des aînés et des jeunes ont participé à plusieurs activités d'apprentissage et de perfectionnement, notamment à des conférences de l'industrie et au septième Atelier annuel sur le savoir autochtone et la science occidentale organisé par la SGDN.

Tout au long de l'année 2024, les membres du conseil ont également rencontré les membres des collectivités hôtes potentielles toujours considérées dans le cadre du processus de sélection d'un site, y compris des membres de la Nation ojibwée de Saugeen et de la Nation ojibwée de Wabigoon Lake.

CENTRE D'EXPERTISE

En 2024, nous avons commencé à élaborer un cadre de travail sur la réconciliation et le savoir autochtone pour le futur Centre d'expertise. Le Centre d'expertise est l'espace physique qui sera construit à proximité du dépôt géologique en profondeur pour le combustible nucléaire irradié afin de raconter l'histoire des collectivités hôtes et de procurer un lieu d'apprentissage et de transmission du savoir autochtone et de la science occidentale.

Voici quelques thèmes clés qui se sont dégagés des discussions tenues avec les membres des collectivités et les employés de la SGDN :

- Reconnaître de manière intentionnelle la terre, l'air, l'eau, les végétaux et les animaux avec lesquels l'installation sera en relation.
- Réfléchir à la façon de créer un espace pour communiquer le récit et la vision du monde passés, présents et futurs des détenteurs de droits autochtones locaux.
- Maintenir une relation de réciprocité avec les collectivités.
- Créer des espaces d'apprentissage et de recherche qui peuvent faciliter l'inclusion de différentes visions du monde.
- Collaborer avec les membres de la collectivité au sujet des langues autochtones et de leur lien avec l'endroit.

- Veiller à la reconnaissance de l'utilisation des terres et des répercussions sur les droits issus de traités.
- Reconnaître les enseignements fournis par les barrières naturelles associées au projet : l'uranium, le cuivre, l'argile et la roche.
- Montrer comment nous honorons la terre et la traitons avec respect.
- Comprendre l'importance des relations entre nations.
- Reconnaître le leadership et l'engagement des collectivités hôtes du dépôt géologique en profondeur.

FORMATION ET STRATEGIE EN MATIERE DE RECONCILIATION

En 2024, nous avons continué d'offrir régulièrement des séances associées à notre programme de formation sur la réconciliation aux municipalités situées dans les régions à l'étude. Des membres des collectivités autochtones locales ont participé à ces séances afin de garantir que les informations présentées sur les nations autochtones locales étaient pertinentes et exactes. Nous avons également soutenu et encouragé les municipalités des régions à l'étude à faire appel à des tiers pour obtenir des formations sur les Premières Nations locales et leur histoire et pour sensibiliser leurs résidents à leur égard.

Nous avons également proposé une formation sur la réconciliation à nos partenaires industriels et universitaires. Nous avons organisé au total cinq séances de formation pour des acteurs de l'industrie et plus de 10 séances pour nos employés. Ces formations ont été dispensées en personne et virtuellement. Les participants ont estimé qu'elles leur avaient donné la confiance nécessaire pour approcher de manière plus respectueuse les peuples et les collectivités autochtones.

En décembre 2023, la SGDN a élaboré une stratégie triennale en matière de réconciliation pour la période 2024-26 afin de soutenir la mise en oeuvre de notre *Politique sur la réconciliation*. En 2024, nous avons mis en oeuvre la première année de la stratégie, qui comprenait les objectifs suivants :

- Élaborer un cadre sur le savoir autochtone et la réconciliation pour éclairer la réalisation du Centre d'expertise.
- Trouver des moyens intentionnels et tangibles d'intégrer le savoir autochtone et la réconciliation dans les pratiques et les procédures des ressources humaines.
- Organiser des réunions trimestrielles avec un groupe de travail sur la réconciliation interne afin de donner aux employés l'occasion de s'approprier leur rôle dans notre cheminement collectif vers la réconciliation.
- Travailler avec un entrepreneur indépendant à la réalisation d'un examen tous azimuts de la mise en oeuvre de la *Politique sur la réconciliation*, qui comprendrait un inventaire des meilleures pratiques utilisées par la SGDN.

Pendant que se poursuit notre cheminement vers la réconciliation, il sera important que nous planifions de manière stratégique et réfléchie les moyens que nous entendons prendre pour continuer à remplir ou surpasser nos engagements visant à cocréer un avenir meilleur pour tous les êtres de la Création. L'apprentissage, l'action, les relations et la guérison sont quatre domaines clés qui nous aideront à maintenir notre élan dans ce domaine.

L'appel à l'action 92 formulée par la Commission de vérité et réconciliation demande aux entreprises du Canada d'adopter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones comme cadre de réconciliation et d'appliquer ses normes et ses principes à leurs politiques organisationnelles et principales activités opérationnelles qui touchent les peuples autochtones, leurs terres et leurs ressources. Notre stratégie de réconciliation peut être consultée sur [notre site Web](#). Elle sert de guide à l'ensemble de l'organisation dans nos efforts visant à ce que la réconciliation reste au premier plan de tous nos travaux menés en réponse à cet appel à l'action.

SAVOIR AUTOCHTONE

La science occidentale et les systèmes de connaissances autochtones contribuent ensemble à éclairer nos processus décisionnels. Nous demeurons résolus à aligner tous nos travaux sur le savoir autochtone.

En 2024 et au cours des années précédentes, des membres des collectivités autochtones et du Conseil des aînés et des jeunes nous ont parlé de l'importance de respecter la richesse du savoir autochtone et d'accorder aux systèmes de connaissances autochtone et occidental la même validité.

En 2024, nous avons organisé un atelier sur le savoir autochtone et la science occidentale, auquel ont participé des membres du Conseil des aînés et des jeunes et des employés de la SGDN. Les participants ont travaillé en groupes pour créer une expérience à petite échelle faisant intervenir des éléments du système à barrières multiples qui sera utilisé dans le dépôt géologique en profondeur canadien et ont mis en commun leurs observations sur l'application de systèmes de connaissances uniques à ce travail. C'était la septième année où nous organisions cet atelier et le nombre de participants et la qualité des discussions étaient représentatifs d'un processus bien établi.

Comme les années précédentes, l'atelier a fourni un espace pour donner aux détenteurs du savoir autochtone et aux scientifiques des occasions de travailler ensemble et d'éclairer les recherches sur la performance à long terme du système à barrières multiples.

CONCERTATION AVEC LES AUTOCHTONES

Le plan canadien est inclusif et la concertation avec les Autochtones reste essentielle. Les vues des peuples autochtones font non seulement partie intégrante de notre travail, mais elles le renforcent également. Les collectivités autochtones continuent de souligner l'importance de protéger et de préserver l'eau, l'air et la terre, un principe qui est au centre de leur histoire, de leurs droits, de leur culture et de leur mode de vie.

Tout au long de l'année 2024, nous avons continué de fournir des occasions de poser des questions importantes dans le cadre de notre dialogue sur les éléments clés de notre travail. Ces discussions avaient les objectifs suivants :

- Acquérir une meilleure compréhension du transport et des itinéraires de transport proposés.
- Identifier les priorités communes en ce qui concerne la sûreté.
- Comprendre de manière détaillée ce que supposerait le consentement de la collectivité.
- Cocréer des processus environnementaux qui reflètent les valeurs, les droits et les intérêts des collectivités autochtones potentiellement touchées.
- Continuer d'apprendre comment nous priorisons la protection de l'eau dans tous nos travaux.
- Amorcer un dialogue sur le processus d'évaluation d'impact.

Enfin, nous avons parrainé une série d'activités jugées importantes par les Premières Nations et les collectivités métisses avec lesquelles nous travaillons :

- Soutien à des événements culturels à l'occasion de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.
- Soutien à l'apprentissage des STIM et à d'autres programmes destinés aux jeunes.
- Soutien à un Symposium sur l'eau et à d'autres événements accueillant des membres sur et hors réserve des collectivités.
- Soutien à des événements locaux, notamment les rassemblements estivaux et les tournois.

Notre Symposium sur l'eau de 2024 a permis à des membres des collectivités autochtones de participer à un dialogue sur le plan canadien.



Questions fréquemment posées : relations et réconciliation avec les Autochtones

- » Comment la SGDN tiendra-t-elle compte de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans sa gestion des matières dangereuses sur les territoires ancestraux autochtones?
- » Comment pouvons-nous protéger notre eau en acquérant une meilleure compréhension du cycle de l'eau/du parcours de l'eau?
- » Comment pouvons-nous en apprendre davantage sur les cultures autochtones?
- » Pouvez-vous nous donner des exemples de ce que fait la SGDN pour aligner le projet sur le savoir autochtone?
- » Comment les Premières Nations et les collectivités métisses indiqueront-elles qu'elles sont des « hôtes consentants »? Qu'est-ce que cela signifie?
- » Comment les revendications territoriales sont-elles prises en compte dans la discussion?
- » Les Premières Nations et les collectivités métisses qui ont des revendications territoriales dans la région doivent-elles toutes accepter d'être des « hôtes consentants », même si ces revendications territoriales n'ont pas encore été réglées?
- » À quel moment et comment les groupes dirigeants provinciaux/nationaux des Premières Nations et des Métis interviendront-ils? Pourraient-ils annuler les décisions des Premières Nations et des collectivités métisses locales? Doivent-ils aussi être des « hôtes consentants »?
- » Est-ce que mon groupe ou ma collectivité peut participer aux ateliers de sensibilisation aux cultures autochtones?
- » Comment les premiers intervenants seront-ils préparés à gérer les accidents qui peuvent survenir le long du corridor de transport proposé?
- » L'environnement serait-il contaminé en cas d'accident impliquant une cargaison nucléaire? Serait-il impossible par la suite d'utiliser le terrain?
- » Les accidents peuvent entraîner la fermeture d'une route pendant plusieurs jours. En cas d'accident impliquant des matières nucléaires, la route sera-t-elle fermée pendant des semaines?
- » Comment les collectivités profiteront-elles du projet?
- » Que doivent faire les membres de la collectivité pour soumettre leur candidature pour les emplois offerts?
- » Que fait la SGDN pour favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones?
- » Comment les collectivités non autochtones peuvent-elles participer aux efforts de réconciliation?
- » Comment les collectivités autochtones définissent-elles la « sûreté »?
- » Quel soutien sera fourni aux collectivités pour l'élaboration de leur propre(s) processus d'évaluation d'impact?
- » Dans quelle mesure les collectivités seront-elles associées au processus réglementaire?
- » Une fois le site choisi, dans combien de temps le transport commencera-t-il?

- » Quelles mesures seront prises pour discuter avec les collectivités autochtones situées le long des corridors potentiels de transport?
- » De quelle manière le savoir autochtone sera-t-il intégré à la construction d'un dépôt géologique en profondeur?
- » Quel est le calendrier de la phase de détermination du consentement au projet et quand les décisions seront-elles prises?
- » Qu'est-ce qui est fait pour sensibiliser les nouveaux employés du secteur au savoir autochtone?
- » Quelles ressources sont disponibles pour conseiller les travailleurs sur la façon d'intégrer respectueusement le savoir autochtone dans leurs domaines techniques?
- » Quels gestes de réconciliation les municipalités environnantes peuvent-elles poser pour établir de meilleures relations avec leurs voisins autochtones?
- » La construction d'un dépôt géologique en profondeur aura-t-elle un impact sur le mode de vie des collectivités autochtones?

Transport

CADRE DE PLANIFICATION DU TRANSPORT ET PLAN DE TRANSPORT PRÉLIMINAIRE

Le cadre de planification du transport et le *Plan de transport préliminaire* (publié en décembre 2021) ont constitué l'épine dorsale de nos activités de concertation sur le transport de 2024.

Le cadre de planification s'appuie sur un socle commun de principes, d'objectifs et de considérations liées au processus, tandis que le plan préliminaire commence à répondre aux questions qui sont fréquemment posées sur la sûreté et la logistique du transport. La somme des connaissances contenues dans ces documents continue de servir de point de départ aux discussions sur le transport du combustible nucléaire irradié, qui mûrissent et se précisent.

Le cadre et le plan sont des documents vivants que nous nous sommes engagés à mettre périodiquement à jour au fil de l'évolution et du développement du programme de transport. Les mises à jour de ces documents permettront d'intégrer les priorités sociales à mesure que la planification du transport se précisera au cours des deux prochaines décennies.

En 2024, l'équipe responsable du transport à la SGDN a participé à 80 événements, réunions et conférences, ayant des échanges avec plus de 4900 personnes. S'appuyant sur les bases jetées par le cadre de planification du transport et le plan préliminaire, ces activités ont contribué à la tenue de discussions plus approfondies avec les membres du public, y compris avec les collectivités autochtones, sur de nombreux sujets liés au transport :

- L'envergure du programme de transport (p. ex., le nombre de grappes de combustible à transporter à partir de chaque lieu d'entreposage provisoire et la durée du programme de transport).
- Les deux systèmes du transport que nous envisageons d'utiliser (entièrement routier ou routier/ferroviaire) et les différences qu'ils présenteraient selon la région qui serait choisie au terme du processus de sélection d'un site.
- Les multiples niveaux de mesures de sûreté qui seront appliqués au programme de transport (p. ex., les exigences relatives aux colis de transport, les contrôles opérationnels, les mesures d'intervention d'urgence et de sécurité, le système de gestion et l'assurance de la conformité).
- Les travaux techniques prévus au cours des prochaines années pour planifier de manière plus détaillée le transport.
- Qu'est-ce que la SGDN entend faire pour planifier de manière inclusive le transport, en prenant en considération les commentaires des Canadiens et des collectivités autochtones et en s'alignant sur le savoir et les visions du monde autochtones.

Les questions et les commentaires fréquemment entendus au cours de ces conversations peuvent être caractérisés en fonction des thèmes suivants :

- Préparer l'avenir (p. ex., Comment les nouvelles technologies de transport et de sécurité seront-elles prises en compte?).
- Sûreté et sécurité (p. ex., Quelles mesures prendrons-nous au juste pour protéger les gens?).

CE QU'ON NOUS A DIT : Mise en oeuvre du plan canadien en 2024

- Infrastructure (p. ex., Collaborerons-nous avec le gouvernement pour doubler les voies sur les parties des routes qui ont un taux d'accident élevé?).
- Environnement (p. ex., Quelles quantités de gaz à effet de serre le programme de transport émettrait-il?).

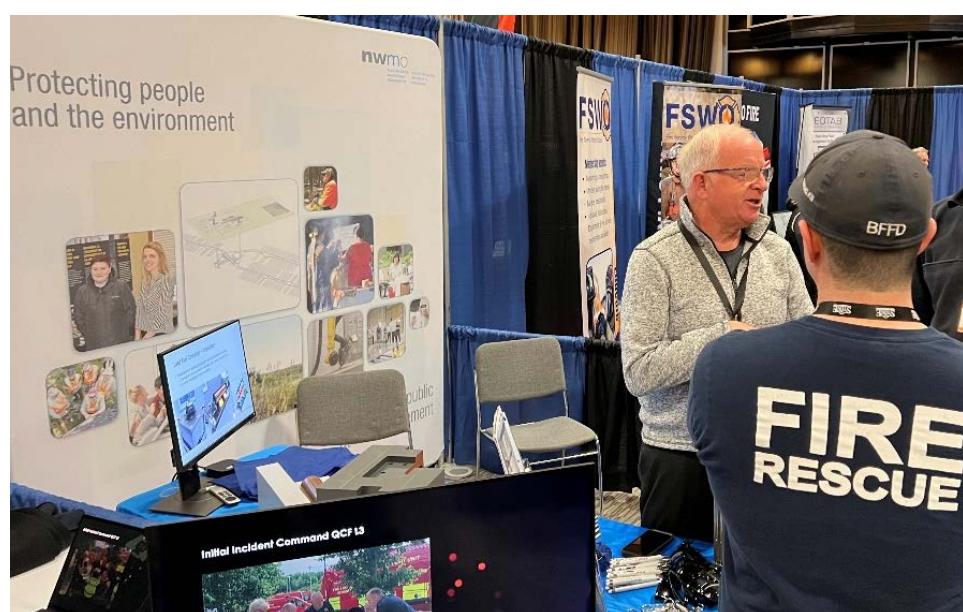
Pour la plupart des participants, les conversations plus détaillées sur les exigences liées aux colis de transport, la logistique, les mesures de sûreté et la planification inclusive ont été rassurantes. Comme prévu, certains participants ont continué d'exprimer leurs inquiétudes et leur scepticisme.

Les voix plus critiques occupent une partie importante des rapports *Ce qu'on nous a dit*, car elles mettent en évidence les questions et les préoccupations qui pourraient nécessiter une plus grande attention. Les inquiétudes concernant la mise à l'épreuve des colis et la mesure dans laquelle les épreuves réglementaires simulent effectivement des conditions d'accident grave ont continué d'être exprimées en 2024. Des inquiétudes ont été exprimées quant à l'exposition potentielle du public aux rayonnements émis à proximité des cargaisons de combustible irradié. La sûreté de l'infrastructure routière a également été un sujet d'intérêt, tout comme la nécessité de faire en sorte que les premiers intervenants le long des itinéraires de transport soient renseignés sur le programme de transport de combustible irradié et sachent comment répondre aux éventuels incidents.

CONCERTATION AVEC LES PREMIERS INTERVENANTS

En 2024, nous avons continué de discuter avec les premiers intervenants de leurs questions et de leurs préoccupations concernant notre futur programme de transport. Les premiers intervenants sont très intéressés par notre programme, en particulier par les responsabilités qu'ils auraient dans le cas d'un éventuel incident lié au transport de combustible nucléaire irradié. Ils souhaitent également en savoir plus sur le transport en général des matières radioactives dans l'industrie. La planification du transport à la SGDN est régulièrement réexaminée et révisée pour garantir que l'avis des peuples autochtones et des Canadiens est entendu et pris en compte.

Lors du Congrès d'éducation incendie du nord-ouest (Northeastern Fire Education Conference), nous avons reçu des questions de la part des premiers intervenants sur la gestion des incidents dans le contexte du transport de matières radioactives.



SÛRETÉ D'UN POINT DE VUE SOCIAL

La sûreté d'un point de vue social englobe plus que les aspects techniques du programme de gestion des déchets nucléaires. Elle met l'accent sur la façon dont les particuliers et les collectivités perçoivent la sûreté associée au plan canadien. De nombreux facteurs influencent la perception de la sûreté, notamment les objectifs et le bien-être propres des collectivités. Les questions liées à la sûreté d'un point de vue social couvrent donc des sujets très divers, depuis la sûreté du dépôt jusqu'aux possibilités et aux impacts sociaux que le projet pourrait avoir sur les collectivités.

Au cours de nos dix dernières années de concertation, nous avons répondu à un large éventail de questions liées au transport des grappes de combustible nucléaire irradié. Ces questions ont conduit à l'élaboration du cadre de planification du transport et du *Plan de transport préliminaire*. Par la suite, des programmes de travail ont été élaborés pour répondre aux questions et aux préoccupations qui ont été exprimées par les participants sur le transport. Grâce à cette approche, nous sommes en mesure de planifier le transport en tenant compte de ce que nous disent les peuples autochtones et les Canadiens, ce qui contribue à les rassurer sur le programme de transport.

En complément de l'analyse préliminaire des itinéraires et du cadre de sécurité réalisés en 2022, deux programmes de travail inspirés par les commentaires des participants ont été établis en 2023. Le premier d'entre eux était une évaluation des risques d'accident et des mesures d'atténuation. Cette évaluation visait à examiner les différents types d'accidents qui pourraient survenir et à analyser leurs conséquences. Un deuxième programme de travail visait à renforcer la confiance du public dans la robustesse des colis de transport qui seront utilisés et dans leur capacité à résister à des accidents graves. Un troisième programme de travail portant sur les interventions d'urgence est en cours de réalisation. Il vise à répondre aux questions relatives à la planification des interventions d'urgence.

Aujourd'hui, nous continuons d'être motivés par les questions du public et par la possibilité de répondre au mieux à ses préoccupations. Le cadre de planification du transport et le *Plan de transport préliminaire* peuvent être consultés et commentés sur le [site Web de la SGDN](#).

Questions fréquemment posées : transport

- » Que fait la SGDN pour garantir que les premiers intervenants le long des corridors de transport seront préparés en vue des expéditions de combustible irradié?
- » Quels itinéraires de transport utiliserez-vous pour acheminer le combustible nucléaire irradié depuis les installations provisoires d'entreposage jusqu'au site du dépôt?
- » Ces matières peuvent-elles être transportées de manière sûre?
- » Qu'adviendrait-il si un accident se produisait en chemin?
- » Comment les épreuves exigées par la CCSN (Commission canadienne de sûreté nucléaire) pour tester les colis de transport prouvent-elles que les colis peuvent effectivement résister à un accident grave?
- » À quoi pourraient ressembler les protocoles de planification et de formation en matière d'intervention d'urgence? Ma collectivité devra-t-elle se doter d'un plan d'évacuation?
- » Quelle sera la fréquence des expéditions et cette fréquence changera-t-elle en fonction de la saison?
- » Devrez-vous construire ou améliorer l'infrastructure de transport pour acheminer le combustible nucléaire irradié? Le cas échéant, qui en assumera les frais?
- » Vos conducteurs transporteront-ils le combustible nucléaire irradié même dans des conditions hivernales difficiles?
- » Assurerez-vous une surveillance des colis pendant le transport?
- » Les gens dans les collectivités proches, mais à l'extérieur des régions hôtes potentielles, seront-elles informées du possible itinéraire de transport parcouru depuis les sites d'entreposage provisoire des déchets et de la stratégie de la SGDN en matière de transport?
- » Que ferez-vous pour assurer la protection de la communauté mennonite sur les routes bordant le site de South Bruce?
- » Le conducteur d'un véhicule transportant un colis de combustible nucléaire irradié serait-il protégé? Quelle dose de rayonnements recevrait-il?
- » Quand commencerez-vous à évaluer les itinéraires de transport locaux?
- » Prévoit-on de construire des routes ou des tronçons de chemin de fer réservés au transport du combustible irradié?
- » Les conteneurs d'entreposage à sec pourraient-ils être utilisés pour le transport?
- » Le combustible nucléaire irradié sera-t-il transporté dans les mêmes conteneurs que ceux utilisés dans le dépôt?
- » Qu'adviendrait-il si une personne non autorisée se mettait en tête d'ouvrir un colis de transport de combustible irradié (CTCI)? Le colis peut-il être ouvert?
- » Qu'adviendrait-il si un CTCI tombait dans un plan d'eau? Comment pourrait-il être récupéré dans un lac, par exemple?
- » À quelle vitesse présume-t-on que les camions transportant des CTCI circuleront?

- » Les nouveautés dans le domaine des technologies de transport et de sécurité seront-elles intégrées à mesure qu'elles seront disponibles?
- » Que se passera-t-il si un accident survient? Comment le camion et le colis seront-ils retirés des lieux de l'accident?
- » Quelle sera la fréquence des expéditions de combustible irradié? Les expéditions se feront-elles sous forme de convois?
- » Les colis de transport de combustible nucléaire irradié émettront-ils des rayonnements pendant le transport jusqu'au site du dépôt?
- » Comment les premiers intervenants seront-ils protégés dans l'éventualité improbable d'un accident?
- » Quels modes de transport pouvez-vous utiliser pour acheminer le combustible nucléaire irradié? Le camion ou le train? Envisagez-vous le transport par bateau? Quel mode est sûr?
- » La SGDN respectera-t-elle la compétence des peuples autochtones en matière de transport?
- » Comment le transport d'uranium hautement enrichi effectué par d'autres organisations se compare-t-il au transport du combustible CANDU que prévoit d'effectuer la SGDN?
- » Dans sa sélection d'un site pour le dépôt, la SGDN prend-elle en considération la proximité du site avec les lignes de chemin de fer et les routes?
- » Les accidents entraînent souvent la fermeture de la route pendant plusieurs jours. En cas d'accident impliquant une cargaison nucléaire, la route sera-t-elle fermée pendant des semaines?

Médias sociaux et conversations en ligne

La SGDN a continué de générer régulièrement des conversations dans les médias sociaux en 2024. Nos communautés Facebook et LinkedIn ont été les plus actives, mais nous avons également communiqué sur Instagram et X (anciennement Twitter). Les membres des collectivités toujours à l'étude en 2024 dans le cadre du processus de sélection d'un site — la Nation ojibwée de Wabigoon Lake et le canton d'Ignace dans le nord-ouest de l'Ontario, et la Nation ojibwée de Saugeen et South Bruce dans le sud de l'Ontario — ont généré le plus grand nombre de conversations sur Facebook, la plupart des commentaires provenant du nord.

Des initiatives, événements et activités de portée locale ont suscité de l'intérêt et des conversations en ligne. Parmi les sujets les plus populaires figuraient les accords d'hébergement du dépôt, les décisions relatives au consentement et l'annonce du choix du site, les résidents des deux régions hôtes potentielles partageant des nouvelles locales ou leurs opinions sur le plan canadien. Sur LinkedIn, des membres de l'industrie nucléaire ont largement contribué aux discussions et des employés de la SGDN ont également donné leur point de vue sur le projet.

Les sujets qui ont suscité le plus de discussions en ligne comprenaient le transport du combustible nucléaire irradié (en particulier dans le nord de l'Ontario), la sûreté du dépôt géologique en profondeur, les initiatives de protection de l'eau dans les deux régions hôtes potentielles et les décisions ayant trait au consentement des collectivités. Sur l'ensemble des conversations que nous avons observées sur les plateformes de médias sociaux, une faible majorité des commentaires étaient positifs ou neutres. Les critiques se sont légèrement intensifiées après l'annonce des décisions relatives au consentement et au choix du site. Nous avons également constaté une augmentation des commentaires favorables sur les réseaux sociaux après l'annonce du choix du site. Voici quelques exemples de commentaires transmis sur les médias sociaux :

- « Ce projet ne créera pas seulement de bons emplois, mais de nombreux excellents emplois dans le nord de l'Ontario et la région d'Ignace, et ce, pour des générations à venir. J'ai eu l'occasion de rencontrer à plusieurs reprises des représentants de la SGDN où qu'ils se trouvaient (au moins cinq fois au cours des trois dernières années), et j'en ai profité. Ces représentants prennent le temps qu'il faut pour répondre à toutes les questions qui leur sont adressées. Une fois, j'ai passé une heure avec deux représentants bien informés et j'ai été satisfait de tout ce qu'ils m'ont appris. »
- « Merci à la SGDN, nous sommes heureux qu'une décision ait enfin été prise et nous sommes ravis de saluer notre voisin direct. Nous continuons à appuyer avec confiance le projet, comme beaucoup d'autres personnes de la région. »
- « Oui, mais personne ne peut prédire qu'un tremblement de terre ou une secousse ne se produira pas à un certain moment, et oui, cette éventualité me semble catastrophique et dans ce cas, nous serions tous fichus, mais tout peut arriver, et je ne peux m'empêcher de penser que plus ce sera loin de nous, mieux ce sera. Je ne suis pas géologue, mais il me semble que c'est une simple question de logique. »

Comme par les années précédentes, nous avons aussi assuré un suivi des groupes de discussion qui se tiennent en ligne en dehors de nos chaînes et qui sont généralement associés à une région hôte potentielle en particulier. Certains groupes se sont montrés critiques concernant le travail ou la présence de la SGDN au sein de leur collectivité, alors que d'autres étaient plus favorables. Nous continuerons de surveiller les discussions publiques pour relever les sujets et les thèmes qui y sont abordés et pour prendre connaissance des préoccupations et des questions qui sont soulevées par les gens de la région choisie. Les préoccupations exprimées sur ces tribunes locales correspondent aux grands thèmes abordés dans ce rapport et reflètent le processus d'apprentissage que nous avons pu observer lors de nos conversations en personne avec les gens des régions hôtes potentielles.

Mise en oeuvre de la Gestion adaptive progressive 2024-28

CE QUE NOUS AVONS ENTENDU

En mars 2024, la SGDN a publié *Mise en oeuvre de la Gestion adaptive progressive 2024-28*, qui constituait la mise à jour de la version précédente de notre plan quinquennal. En diffusant également sous forme numérique notre sondage sur le plan, nous cherchons à aider le public à examiner et à commenter le plan canadien de gestion du combustible nucléaire irradié, conformément à notre engagement de transparence.

Nous avons reçu des commentaires de centaines de Canadiens et de membres des peuples autochtones, principalement du nord-ouest et du sud de l'Ontario, y compris des collectivités hôtes potentielles participant toujours au processus de sélection d'un site en 2024 : la Nation ojibwée de Wabigoon Lake et le canton d'Ignace dans le nord-ouest de l'Ontario, et la Nation ojibwée de Saugeen et la municipalité de South Bruce dans le sud de l'Ontario.

Le sondage offre un instantané de ce que pensent les répondants, nous éclaire sur la confiance qu'ils ont dans notre capacité à mettre en oeuvre le plan canadien de gestion du combustible nucléaire irradié et relève les possibilités qui s'offrent à nous. Il a été conçu pour solliciter un vaste éventail de commentaires auprès des personnes intéressées et a été diffusé lors d'événements d'information, sur les médias sociaux et sur d'autres plateformes numériques. Comme le sondage était ouvert à toutes les personnes intéressées et non seulement à un échantillon représentatif, les résultats ne doivent pas être considérés comme statistiquement fiables. Ils doivent plutôt être interprétés comme étant de nature qualitative et indicatifs de certaines tendances plus larges observées chez les gens qui s'intéressent à nos travaux.

Il est important de reconnaître que ce sondage portait spécifiquement sur nos travaux se rapportant à la mise en oeuvre de la Gestion adaptive progressive, et non sur nos travaux liés à la gestion à long terme sûre des déchets de moyenne activité et des déchets de haute activité autres que le combustible.

Le nombre total de participants a été comparable en 2024 et en 2023. Toutefois, le nombre total de formulaires remplis a légèrement diminué. Nous avons reçu 649 réponses au total, ce qui représente un taux de réponse de 34 pour cent (comparativement à 37 pour cent en 2023, mais un taux considérablement plus élevé que les 18 pour cent enregistrés en 2022). La plupart (68 pour cent) des répondants étaient de l'Ontario, dont 19 pour cent du nord-ouest de l'Ontario et 14 pour cent du sud de l'Ontario.

Ce sondage ne constitue pour nous qu'un moyen parmi d'autres de recueillir des commentaires pour éclairer nos travaux. Nous sollicitons également des commentaires dans le cadre de nos activités de concertation sur le terrain et en ligne, auprès des comités de liaison communautaires et de groupes consultatifs, par le biais d'événements éducatifs, en publiant des articles dans des revues évaluées par des pairs et en participant à des conférences et à des rencontres avec un éventail d'experts spécialisés et de représentants de tous les ordres de gouvernement.

Ce type de contribution publique éclaire et guide notre travail, et les commentaires que nous avons reçus nous aident à réviser le présent plan d'année en année. Nous avons inclus un résumé des propos que nous avons entendus.

CONFiance DANS LA SGDN

La confiance accordée à la SGDN a légèrement diminué par rapport à 2023 et était comparable à la confiance suscitée en 2022. Dans l'ensemble, plus de la moitié (55 pour cent) des répondants ont déclaré faire confiance à la SGDN après avoir lu le plan de mise en oeuvre, ce qui représente une diminution par rapport à 2023 (62 pour cent) et un niveau équivalent à celui de 2022.

La confiance a été plus élevée dans le sud de l'Ontario que dans le nord-ouest, bien que la perception des gens dans le nord-ouest à l'égard de la SGDN s'améliore grandement. La majorité des répondants (67 pour cent) ont également qualifié la communication du plan d'« excellente » ou de « bonne ». Les répondants ont fréquemment décrit le plan de mise en oeuvre comme étant compréhensible, clair et transparent.

Pour continuer de renforcer la confiance des gens, nous poursuivrons nos efforts de communication et de concertation, principalement auprès des personnes qui s'intéressent à notre travail. Il s'agira par exemple de poursuivre la collaboration avec les collectivités hôtes du dépôt de combustible irradié et de continuer de dialoguer avec un large éventail de publics qui s'intéressent à des sujets importants comme le transport et la protection de l'eau. Le processus réglementaire permettra également aux peuples autochtones et aux Canadiens de fournir leur avis sur la mise en oeuvre du projet.

Tous ces travaux s'appuieront sur les efforts de concertation que nous avons faits en 2024, notamment sur nos initiatives visant à soutenir l'éducation et la transmission du savoir en amont des décisions relatives au consentement des collectivités et de notre décision concernant le choix du site. Nous avons également renforcé nos communications sur le cadre de planification du transport.

SAVOIR AUTOCHTONE ET RÉCONCILIATION

Comme les années précédentes, les répondants au sondage nous ont en majorité dit en 2024 qu'ils considéraient le savoir autochtone et la réconciliation comme des priorités et qu'ils souhaitaient que nous communiquions davantage les mesures que nous prenons pour favoriser la réconciliation. Parmi les répondants, 52 pour cent ont déclaré avoir confiance dans notre capacité à la SGDN à nous aligner sur le savoir autochtone et dans notre engagement de favoriser la réconciliation (légèrement moins que le taux de 58 pour cent enregistré en 2023). En même temps, nous continuons d'entendre des préoccupations sur ces sujets.

En réponse à ces dernières, la SGDN continuera de transmettre des informations sur le rôle que joue le savoir autochtone dans notre travail, de dialoguer avec les collectivités autochtones et de travailler à l'établissement d'un climat de confiance et de profonde collaboration.

En 2024, nous avons également renforcé nos efforts de suivi des données liées à nos politiques de réconciliation et de savoir autochtone. Nous continuons de fournir à notre personnel des formations obligatoires sur la réconciliation, des occasions d'apprentissage et des possibilités informelles de formation, en plus des systèmes de soutien du personnel et des plans de travail axés sur les collectivités que nous avons mis en place.

Nous demeurons résolus à poursuivre notre cheminement vers la réconciliation, en travaillant avec les peuples autochtones, en tirant des enseignements du savoir autochtone et en appliquant ces enseignements à nos travaux.

SÛRETÉ

La sûreté reste pour nous une priorité absolue — et elle a encore une fois été classée comme la plus haute des priorités par les répondants au sondage.

Au total, 79 pour cent des répondants ont déclaré comprendre notre approche de la sûreté (72 pour cent dans le nord-ouest et 90 pour cent dans le sud de l'Ontario).

Approximativement trois répondants sur cinq ont exprimé un sentiment neutre ou positif à ce sujet, certains commentaires témoignant d'un appui à notre approche, affirmant notamment que la SGDN a adopté une « approche très sûre et stratifiée » et a « simulé les pires scénarios, ce qui atténue les inquiétudes qu'on peut avoir. »

En revanche, certains commentaires exprimaient une préoccupation relative à la sûreté et une opposition globale au projet — exprimant par exemple l'opinion que la sûreté du projet « n'a pas été démontrée » — et l'idée que « la SGDN ne serait pas en mesure de garantir la sûreté », en particulier pendant le transport.

Nous discutons directement avec les résidents pour répondre à leurs questions et préoccupations, et nous utilisons des campagnes de communication pour transmettre de l'information sur des sujets liés à la sûreté. Dans le cadre du processus décisionnel réglementaire, des études techniques complémentaires seront entreprises sur le site sélectionné. Ces études permettront de préciser encore plus la conception du dépôt et le dossier de sûreté officiel qui seront soumis à l'examen des autorités de réglementation.

Nous entreprendrons également des travaux similaires au cours de la planification du stockage des déchets de moyenne activité et déchets de haute activité autres que le combustible, et du combustible irradié que produiraient éventuellement de nouvelles installations nucléaires.

Des travaux similaires sont en cours dans d'autres pays où des projets de dépôts géologiques en profondeur sont en cours. Nous continuerons de collaborer avec nos pairs internationaux pour mettre en commun notre expertise respective. Nous sommes résolus à faire en sorte que ces projets soient sûrs d'un point de vue conventionnel, social, culturel et environnemental.

TRANSPORT

Le transport reste une priorité importante pour la SGDN. Selon les réponses au sondage, 77 pour cent des répondants considéraient qu'il s'agissait d'une priorité, mais de nombreuses questions et préoccupations subsistaient.

Une inquiétude persiste notamment quant aux risques que pourrait poser le transport du combustible nucléaire irradié. Des répondants, spécialement dans le nord, se sont dits préoccupés par la sûreté du transport du combustible nucléaire irradié, notamment en ce qui concerne les accidents de la route qui pourraient survenir et l'état des routes, en particulier des grandes artères.

Nous poursuivons avec le public notre dialogue sur le transport pour entendre les préoccupations des gens et répondre à leurs questions liées à la sûreté. En 2024, nous avons renforcé nos efforts de concertation sur le transport pour donner suite aux réponses reçues, notamment en fournissant davantage d'information sur le bon bilan de sûreté du transport du combustible nucléaire irradié effectué au Canada et à l'étranger.

À l'avenir, notre approche en matière de transport continuera de faire l'objet d'un examen continu et de rapports publics. Périodiquement, le cadre de planification du transport sera réexaminé et révisé en tenant compte de facteurs tels que les commentaires du public, l'évolution des meilleures pratiques, les nouvelles technologies, l'adaptation permanente aux nouvelles conditions et l'amélioration continue. La prochaine itération du cadre de planification du transport sera publiée en 2026.

INGÉNIERIE

Conformément aux résultats de 2023, le sondage de 2024 montre que l'ingénierie est l'une de nos priorités les mieux saisies, la plupart des répondants comprenant le programme d'ingénierie de la SGDN et ayant exprimé un sentiment positif à son égard.

Plus précisément, 82 pour cent des répondants ont dit comprendre cette priorité, et 72 pour cent ont exprimé une opinion favorable ou neutre à son égard.

Les répondants ont jugé positifs les principes judicieux que nous appliquons. Cependant, certains ont également exprimé des inquiétudes concernant la sûreté, une consultation perçue comme insuffisante et une opposition générale au recours à un dépôt géologique en profondeur comme méthode pour confiner et isoler le combustible nucléaire irradié.

La SGDN a continué de collaborer étroitement avec les universitaires, les gouvernements et les organisations de l'étranger pour préciser la conception technique du dépôt et préparer le dossier de sûreté, y compris dans le cadre du processus de prise de décision réglementaire. En 2024, nous avons été invités à participer à plusieurs événements et initiatives de recherche sur la scène internationale, ce qui démontre que notre expertise en gestion des déchets nucléaires est reconnue.

Nous poursuivons également notre dialogue avec les peuples autochtones et les Canadiens pour faire en sorte que le projet continue d'être considéré comme sûr d'un point de vue social. Le plan canadien de construction d'un dépôt géologique en profondeur est conforme aux meilleures pratiques en vigueur dans le monde. L'approche que nous mettons en oeuvre est le fruit de travaux de recherche, de développement et de démonstration pendant plusieurs décennies concernant un éventail de technologies et de techniques. Les grandes organisations de réglementation et de surveillance nucléaires s'entendent aussi sur le fait que les dépôts géologiques en profondeur constituent la voie la plus responsable à suivre dans ce domaine.

**Pour plus de renseignements,
veuillez contacter :**

Société de gestion des déchets nucléaires
22, avenue St. Clair Est, 4^e étage
Toronto (ON) M4T 2S3, Canada
Tél. : 416.934.9814 Sans frais : 1.866.249.6966
Courriel : contactus@nwmo.ca
Site Web : nwmo.ca

 @nwmocanada
 /company/nwmocanada



© 2025 Société de gestion des déchets nucléaires